

## **SALIX ALBA POUR PRÉPARATIONS HOMÉOPATHIQUES**

La drogue *Salix alba* est constituée par l'écorce de tige fraîche de *Salix alba* L.

### DESCRIPTION DE LA DROGUE

L'écorce est récoltée sur des tiges de 2 à 3 ans et se présente sous la forme de lanières de 1 mm ou 2 mm d'épaisseur environ et de longueur irrégulière ; la surface externe, brun grisâtre ou vert cendré, striée longitudinalement, présente des cicatrices ellipsoïdales laissées par la chute des feuilles. La face interne, très finement striée, se colore en vert clair ou en brun-fauve. La cassure est nette et possède une structure feuilletée.

*Examinée au microscope*, une coupe transversale de l'écorce présente un suber assez épais formé de cellules tangentielles et surmonté, chez les exemplaires jeunes, par des restes d'épiderme constitué de cellules à parois très épaissies surtout à l'extérieur. Sous le suber, un parenchyme cortical formé de cellules polygonales non sclérenchymateuses et renfermant des cristaux d'oxalate de calcium en rosettes, entoure des faisceaux fibro-libériens primaires à épaisses parois nacrées ; au-dessous apparaît le liber secondaire feuilleté par des strates de fibres ; il est interrompu par des rayons médullaires à une seule rangée de cellules riches en tanins.

### IDENTIFICATION

- A. La drogue présente les caractères macroscopiques précédemment décrits.
- B. Examinée au microscope, la drogue présente les caractères microscopiques précédemment décrits.

### SUCHE

La teinture mère de *Salix alba* est préparée à la teneur en éthanol de 65 pour cent V/V, à partir de l'écorce de tige fraîche de *Salix alba* L., selon la technique générale de préparation des teintures mères (voir la monographie *Préparations homéopathiques (1038)* et la Précision complémentaire de l'Autorité française de Pharmacopée).

### CARACTÈRES

*Aspect* : liquide de couleur brun-rouge.

### IDENTIFICATION

- A. Ajoutez à 1 mL de teinture mère, 2 mL d'un mélange de 2 volumes de *formaldéhyde R* et de 1 volume d'*acide chlorhydrique R*. Il se forme progressivement un précipité brun rouille.
- B. Ajoutez à 2 mL de teinture mère, quelques gouttes de la *solution alcaline d'iodure mercuricopotasique R*. Il se forme un précipité brun foncé.

---

*Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.*

C. Ajoutez à 1 mL de teinture mère, quelques gouttes de *solution de chlorure ferrique R1*. Il apparaît une coloration brun-vert foncé.

#### ESSAI

**Éthanol** (2.9.10) : 60 pour cent V/V et 70 pour cent V/V.

**Résidu sec** (2.8.16) : au minimum 0,8 pour cent *m/m*.

**Chromatographie.** Opérez par chromatographie sur couche mince (2.2.27) en utilisant des plaques recouvertes de *gel de silice G R*.

Déposez sur une plaque, en bande de 10 mm, 30 µL de la teinture mère. Développez avec un mélange de 20 volumes de *chloroforme R*, de 25 volumes d'*acétate d'éthyle R*, de 5 volumes d'*acide formique anhydre R* et de 1 volume d'*eau R* sur un parcours de 10 cm. Laissez sécher la plaque à l'air.

Examiné en lumière ultraviolette à 365 nm, le chromatogramme présenté généralement une bande brune de  $R_f$  voisin de 0,45. Il peut également apparaître une autre bande brune de  $R_f$  voisin de 0,85.

Pulvérisez sur le chromatogramme la *solution de sel de bleu solide B R* puis chauffez à 100-105 °C pendant 10 min. Examiné à la lumière du jour, le chromatogramme présente trois à quatre bandes rosées comprises entre les  $R_f$  0,10 et 0,40, une bande rouge grenat de  $R_f$  voisin de 0,45. Il peut apparaître une succession de bandes rosées d'intensité plus faible comprises entre les  $R_f$  0,50 et 0,95.

Sur un autre chromatogramme préparé dans les mêmes conditions, pulvérisez la *solution de trichlorure d'antimoine R* et chauffez la plaque à 100-105 °C pendant 10 min. Examiné en lumière ultraviolette à 365 nm, le chromatogramme présente deux bandes roses de  $R_f$  voisins de 0,05 et 0,40, une bande brun violacé de  $R_f$  voisin de 0,45 et une bande rose vif de  $R_f$  voisin de 0,95.

---

*Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.*